

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2024

DEL-2024-262

L'An deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. BAUD-GRASSET, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, GRIMAUD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. ANCHISI, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28
Présents : 12
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE SAINT-JORIOZ - ROUTE DE LA TUILERIE - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

Par délibération en date du 11 avril 2024, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de SAINT-JORIOZ et le Grand Annecy pour l'aménagement de la route de la Tuilerie.

La commune de SAINT-JORIOZ entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de voirie et le renforcement des réseaux humides sur le secteur de la route de la Tuilerie.

Le Grand Annecy procède, pour sa part, au renouvellement de la colonne d'alimentation en eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement de la modernisation du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

➤ **LOT N°1 : « GÉNIE CIVIL - VRD »**

➤ **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 7 novembre 2024, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :


- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises MITHIEUX/EUROVIA pour un montant de 1.879.611,92 € HT. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 177.700,05 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise HTB Services pour un montant de 111.612,50 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupements d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

